



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de dix sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Étaient représentés : Mme GAYET Coline, MM. CHARBONNIER Julien, JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste, LASCAUX Sébastien et RIBIER Michel.

Secrétaire de séance : Mme SERGERE Maryline

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention avec le Centre Social 1,2,3 Bocage

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rajout de cet ordre du jour.

Madame le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme SERGERE Maryline est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 09-2024 Compte administratif assainissement et commune
- 10-2024 Compte de gestion assainissement et commune
- 11-2024 Affectations des résultats assainissement et commune
- 12-2024 Vote des taux
- 13-2024 Demandes de subventions

- 14-2024 Personnel
- 15-2024 Budget assainissement
- 16-2024 Budget commune
- 17-2024 Compte financier unique
- 18-2024 Bureau de vote
- 19-2024 Convention avec le Centre Social
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

9-2024 COMPTES ADMINISTRATIFS

10-2024 COMPTES DE GESTION

Madame le Maire donne la parole à Mme SERGERE Maryline pour présenter aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2023 et les comptes de gestion établis par le SGC de Moulins, à la clôture de l'exercice de l'année 2023. Le rapprochement des deux comptes a été fait par le SGC de Moulins.

Madame le Maire vise et certifie que le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures.

Les comptes administratifs étant conformes aux comptes de gestion, elle propose qu'ils soient soumis au vote du Conseil Municipal.

Sous la présidence de Mme PLAZENET Gisèle, Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

Assainissement

Fonctionnement :

Dépenses prévues	65 868.10
Dépenses réalisées	63 907.34
Restes à réaliser	0.00
Recettes prévues	65 868.10
Recettes réalisées	65 988.66
Restes à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses prévues	74 338.64
Dépenses réalisées	30 271.18
Restes à réaliser	0.00
Recettes prévues	74 338.64

Recettes réalisées	74 338.64
Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	2 081.32
Investissement	44 067.46
Résultat global	46 148.78

Commune

Fonctionnement :

Dépenses prévues	928 332.79
Dépenses réalisées	638 933.90
Restes à réaliser	0.00

Recettes prévues	928 332.79
Recettes réalisées	975 303.69
Restes à réaliser	0.00

Investissement

Dépenses prévues	1 231 820.90
Dépenses réalisées	304 250.34
Restes à réaliser	423 700.00

Recettes prévues	1 231 820.90
Recettes réalisées	166 103.76
Reste à réaliser	464 619.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement	336 369.79
Investissement	-138 146.58
Résultat global	198 223.21

11-2024 AFFECTATIONS DES RESULTATS

1/Assainissement

Déficit de fonctionnement 2023	1 991.51
Excédent reporté 2022	4 072.83
Excédent de fonctionnement cumulé de	2 081.32
Excédent d'investissement 2023	44 067.46
Excédent de financement	44 067.46

Délibération 11-1-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget assainissement comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	2 081.32
Affectation complémentaire en réserve	0.00
Résultat reporté en fonctionnement	2 081.32
Résultat d'investissement reporté : excédent	44 067.46

2/Commune

Excédent de fonctionnement 2023	134 297.00
Excédent reporté 2022	202 072.79
Excédent de fonctionnement cumulé	336 369.79
Déficit d'investissement 2023	138 146.58
Excédent des restes à réaliser	40 919.00
Besoin de financement	97 227.58

Délibération 11-2-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du budget commune comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : excédent	336 369.79
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	163 000.00
Résultat reporté en fonctionnement	173 369.79
Résultat d'investissement reporté : déficit	138 146.58

12-2024 VOTE DES TAUX

Madame le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année dernière soit pour la taxe foncière sur les propriétés bâties 30.04 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties 23.79 % et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 17.35 %.

Délibération 12-2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces taux :

- taxe foncière (bâti) 30.04%,
- taxe foncière (non bâti) 23.79 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 17.35%.

13-2024 DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Concernant les travaux menuiseries extérieurs de la mairie et de l'agence postale M. CLUZEL Damien présente plusieurs devis et propose de retenir l'entreprise « Menuiserie Saint Pourcinoise » pour 27 405.41 € HT.

Concernant des menuiseries extérieures du logement n° 1 rue Saint Julien après présentation des différents devis M. CLUZEL Damien propose de retenir l'entreprise « Menuiserie Saint Pourcinoise » pour un montant de 11 164.89 € HT et de redemander d'autres devis concernant les travaux d'isolation.

Délibération 13-1-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider le devis de l'entreprise Menuiserie Saint Pourcinoise pour 27 405.41 € HT,
- de demander l'accord définitif au Conseil Départemental concernant le dossier RCVCB (changement menuiseries extérieures mairie et APC),
- de valider le devis de l'entreprise Menuiserie Saint Pourcinoise pour 11 164.89 € HT pour le logement n° 1 rue Saint Julien,
- de demander l'accord de principe au Conseil Départemental concernant le RCVCB (rénovation énergétiques logements communaux),
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents.

Concernant les travaux voirie un devis estimatif a été réalisé par l'ATDA pour les travaux (2024) route des Riats et route des Chez et une étude est en cours pour l'aménagement de la rue Copin (2025).

Délibération 13-2-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer un dossier de demande subvention au Conseil Départemental et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires concernant ce dossier (consultation, demande de subvention, devis...).

14-2024 PERSONNEL

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier au CST dans le cadre de la mise en place du RIFSSEP.

Concernant les évolutions de carrière des agents, elle informe le conseil que le dossier de promotion interne présenté en 2023 (agent de maîtrise ou technicien), sera redéposé en 2024, l'agent ayant satisfait aux obligations de formation.

Par ailleurs au titre de l'avancement de grade, elle propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à 35 h 00 au 1er juin 2024.

La suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2° classe à 33.5 heures, occupé par l'agent concerné, sera effective après avis du CST.

Le tableau des emplois sera modifié en ce sens.

Délibération 14-2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de déposer les dossiers au CST :
 - mise en place du RIFSSEP,
 - suppression du poste d'adjoint administratif de 2e classe à 33.50 heures.
- de valider la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à 35 h 00 au 1er juin 2024.
- de modifier le tableau des emplois en conséquence.

15-2024 BUDGET ASSAINISSEMENT

Des éléments simplifiés ont été transmis à tous les conseillers.

Mme SERGERE Maryline présente le budget assainissement à l'assemblée, elle précise qu'il s'équilibre à 66 918.72 € en section de fonctionnement et à 80 990.82 € en section d'investissement.

Délibération 15-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le budget assainissement.

16-2024 BUDGET COMMUNE

Madame le Maire propose d'inscrire au budget les subventions suivantes :

- DDEN : 50 €
- Village vivant : trail des côtes Matras : 150 €
- Jazz dans le Bocage : 150 €
- Association de la commune fêtant un anniversaire (dizaine) : 350 €.

Des éléments simplifiés et détaillés ont été transmis à tous les conseillers.

Mme SERGERE Maryline présente le budget commune à l'assemblée, elle précise qu'il s'équilibre à 943 021.79 € en section de fonctionnement et à 3 515 536.58 € en section d'investissement.

Délibération 16-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le budget commune.

17-2024 COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au

plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

- Le CFU remplacera le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.
- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Délibération 17-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer le CFU et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

18-2024 BUREAU DE VOTE

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de constituer le bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024.

Ci-après le bureau de vote définit :

8h00-11h00	Sylvain BREUIL Marie-Françoise LACARIN Gisèle PLAZENET
11h00-14h00	Maryse POTEAUX Michel RIBIER Maryline SERGERE
14h00-18h00	Jean-Philippe GARNIER Karine LOUBAT Chantal ROCHELOIS

Délibération 18-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la constitution du bureau de vote.

19-2024 CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la convention avec le Centre Social est à renouveler pour la période 2024/2027.

Cette convention fait suite à un agrément de la CAF au titre de l'exercice de la fonction d'animation globale et de coordination.

Considérant le projet initié et conçu par l'association conforme à son objet statutaire et

considérant la volonté de la commune de soutenir les actions d'animation et de service de son territoire, la convention a pour objet de confirmer l'inscription du Centre Social dans une démarche de projet ; de définir un partenariat basé sur les objectifs concertés avec la CAF entre la commune et le Centre Social dans le cadre du projet ; de prévoir des moyens pour sa mise en œuvre du projet.

La participation de la commune au financement de l'animation globale se traduit par l'adhésion au Centre Social, fixée sur la base d'une participation par habitant.

Par ailleurs, la commune participera au financement de certains services offerts par le Centre Social à la population.

Ces participations sont fixées selon un accord entre les parties de la façon suivante :

	2024	2025	2026	2027
Adhésion au projet du Centre social (montant par habitant)	1.20 €	1.30 €	1.40 €	1.50 €
Participation à l'accueil de loisirs (par journée/enfant de l'année n-1)	1€ heure/enfant et 8€/jour de séjour/enfant			

Délibération 19-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre Social.

QUESTIONS DIVERSES

M. BREUIL Sylvain explique que les colonnes de tri (verre et vêtements) vont être déplacées sur le parking du centre socio-culturel et sur l'aire du champ de foire (verre).

Un composteur collectif sera installé sur le terrain paroissial pour les logements en centre bourg.

M. GARNIER Jean-Philippe fait part à l'assemblée de la création de l'association « le Coq de Cressanges » avec comme président M. CUVELIER Bernard, secrétaire Mme GAYDIER Pascale et trésorière Mme BEYRAND Véronique. La domiciliation sera à la mairie.

Concernant le festival CRAPA'UT qui aura lieu le 1^{er} juin une soirée de présentation et appel aux bénévoles aura lieu le 26 avril 2024 à 19 h.

Les 12/13/14 Juin, 15 à 20 campings caristes stationneront sur l'emplacement du champ de foire. Ils resteront deux nuits et visiteront les environs. Ils feront une halte à la brasserie.

Les associations Etoile Sportive de Cressanges, Pétanque, Amicale Laïque se mobiliseront ensemble pour accueillir la soirée jazz prévue à Cressanges le 6 Mai.

Madame le Maire fait part de l'arrêté de la préfecture refusant l'exploitation de la carrière SAS Taine Père et fils.

Séance levée à 23 h 20.